

024-212400162-20250409-2025\_16\_BP\_PHOT-BF  
 Reçu le 22/04/2025  
 Publié le 22/04/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 10	<u>Pour</u> : 10 + 2 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	---	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-cinq le 09 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	<b>Présente</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>Présent</b>
BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	MATHIS Franck	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<u>Absent</u>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<b>Présent</b>	ROUMAT Gérard	<b>Présent</b>
GRASSET Cécile	<b>Présente</b>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<b>Présent</b>
MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	<b>Présent</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Présent</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (procuration à Cécile GRASSET), Delphine DAGNAS, Laurent PIALHOUX (Procuration à Pierre PEYRAZAT), Yoann MARENDA

**ABSENT(S)**: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Cécile GRASSET

**2025-16 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,  
 Vu l'instruction M-4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2025,

Vu l'approbation et le vote du CFU de l'exercice 2024 adoptés par délibération n° 2025-11 le 26 mars 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas affecter au C/1068 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget photovoltaïque
- De voter le budget primitif du budget photovoltaïque 2025 au chapitre, et
- D'adopter à **l'unanimité des membres présents** le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du CFU 2024 approuvé le 26 mars 2025.

024-212400162-20250409-2025\_16\_BP\_PHOT-BF  
 Reçu le 22/04/2025  
 Publié le 22/04/2025

## BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		55 396,53				55 396,53
Opérations de l'exercice	61 506,53	6 110,00	20 000	20 000	81 506,53	26 110,00
TOTAUX	61 506,53	61 506,53	20 000	20 000	81 506,53	81 506,53
Restes à réaliser						
<b>TOTAL BUDGET</b>	61 506,53	61 506,53	20 000	20 000	81 506,53	81 506,53

Le Maire certifie sous sa  
 Responsabilité le caractère  
 Exécutoire de cet acte.  
 Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 14 avril 2025  
 Au registre sont les signatures  
 Le Maire  
 M. Bernard BAZINET

